

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 28 août 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absents excusés :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
LEMAITRE Stéphanie.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.1 – Acquisitions

Achat bien situé au 23 rue de l'Eglise

- Délibération n° DEL2024-09-04

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération datée du 25 juillet 2024, n° DEL2024-07-03, il a été autorisé à demander l'avis des Domaines pour l'ensemble de bâtiments et terrain mis en vente et situé au 23 rue de l'Eglise.

L'estimation du service des Domaines a été reçue le 9 août dernier.

M. Le Maire a rencontré des personnes susceptibles d'être intéressées par le commerce de l'ancienne boucherie.

Il propose aux conseillers de refaire une offre pour ce bien.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 25 juillet 2024, n° DEL2024-07-03,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

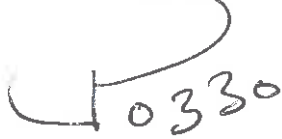
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1er : d'autoriser M. Le Maire à faire une proposition d'achat pour le bien mis en vente au 23 rue de l'Eglise à un montant de 160 000 € nets vendeur ;
- Article 2 : de choisir l'étude notariale de maître Damien LEONARD, de Lessay pour représenter la commune dans ce dossier ;
- Article 3 : que cette délibération modifie la délibération n° DEL2024-07-03 du 25 juillet 2024.

Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 5 septembre 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.